

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-297
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière supplémentaire au montant de 29 045 \$ au nom de la Ville de Laval auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC), en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2024 et d'autoriser des crédits au montant de 29 045 \$	
No dossier(s) interne(s) : LAURENCE CARDIN-PIETTE No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-02-14 Date CM souhaitée : 2024-03-12		
<p style="text-align: center;"> Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Provenance du financement : 60301-7291-02-119110 </p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-297
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-08 CM-20231108-1034 AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Sandra Desmeules APPUYÉ PAR : Ray Khalil</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Laval auprès du ministère de la Culture et des Communications, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024, au montant total de 514 156 \$;</p> <p>de s'engager à respecter les modalités et conditions d'octroi de l'aide financière;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite demande, constituant la convention d'aide financière.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4757)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-11-01 CE-20231101-3581 RECOMMANDATION AU CONSEIL - AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer une demande d'aide financière au nom de la Ville de Laval auprès du ministère de la Culture et des Communications, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat 2023-2024, au montant total de 514 156 \$;</p> <p>de s'engager à respecter les modalités et conditions d'octroi de l'aide financière;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite demande, constituant la convention d'aide financière.</p> <p>(SD-2023-4757)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-14 CM-20210414-322 APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Aram Elagoz</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 1 607 038 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 et d'autoriser des crédits municipaux de 1 607 038 \$ qui seront appariés à ceux du MCCQ;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-1352)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-04-07 CE-20210407-1093 RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ministre de la Culture et des Communications (MCCQ) et la Ville de Laval concernant le versement d'une subvention maximale de 1 607 038 \$ dans le cadre du Programme d'aide aux initiatives de partenariat pour le terme 2021-2023 et d'autoriser des crédits municipaux de 1 607 038 \$ qui seront appariés à ceux du MCCQ;</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-297
<p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2021-1352)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-11-25 CE-20201125-3621 NÉGOCIATION - TERMES DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à négocier auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec, les termes de l'entente de développement culturel pour les années 2021 à 2023, en lien avec le Programme d'aide aux initiatives de partenariat.</p> <p>(SD-2020-4988)</p>		
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Depuis la publication de la nouvelle Politique culturelle du Québec parue en juin 2018, le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCC) a décidé de poursuivre son mandat de participer au développement culturel des municipalités et régions du Québec par le biais de son programme Aide aux initiatives de partenariat. Les ententes de développement culturel issues de ce programme sont l'occasion, pour les municipalités et le ministère, d'arrimer leurs actions en partenariat et réciprocité au profit des citoyens, dans une perspective de développement durable. Cette entente permet de déployer des projets qui tiennent compte de la vision stratégique de la Ville de Laval et des orientations du Plan de développement culturel de la région de Laval (PDCRL) adopté en mai 2019.</p> <p>La Ville de Laval et le MCC ont conclu en 2023 une Entente de développement culturel pour la période 2024 (CM-20231108-1034), dans laquelle chacun des partenaires investit 514 156 \$.</p> <p>À la suite d'une mise à jour du budget disponible du MCC, un montant supplémentaire de 29 045 \$ est disponible pour bonifier l'entente de développement culturel 2024. La contribution total du MCC serait donc de 543 201 \$, somme qui doit être appariée par la Ville de Laval;</p> <ul style="list-style-type: none"> -Accentuer la présence d'une offre culture diversifiée, accessible et de qualité sur le territoire; -Renforcer la mise en valeur des éléments culturels identitaires du cadre de vie lavallois; -Renforcer la promotion et le rayonnement local et régional de la culture à Laval; -Développer des initiatives innovantes en culture avec d'autres secteurs d'activités. 		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le service des finances a pris connaissance des éléments de l'entente de subvention et des impacts financiers. Afin de se faire attribuer le budget de la part ministère, le service devra remplir le formulaire d'augmentation revenu-dépense lorsqu'il aura écoulé l'enveloppe annuelle octroyée au budget 2024.</p> <p>Bonification du programme d'aide aux initiatives de partenariat 2024, un virement sera effectué en 2024 au besoin, pour la portion assumée par la Ville, soit 29 045 \$. Les sommes non utilisées en 2024 pourront être ajoutées au budget 2025 lors de sa préparation.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Autorisation du conseil municipal. Les conditions d'octroi de l'aide financière, constituant la convention d'aide financière ont déjà été signées par les deux parties et demeurent effectives.</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

